

POLITIQUE CONSEIL D'EDUCATION DE MONTGOMERY COUNTY

Textes connexes : ABA, ABC, ACA, AEB, GEG-RA, IFA, IFA-RA, IKC-RA, ISB-RA, JEA-RA
Service responsable : Programmes d'études et d'enseignement

Cadre et structure de l'enseignement au lycée

A. OBJECTIF

Affirmer l'engagement du Conseil d'éducation à fournir un programme d'études exhaustif et stimulant au lycée, qui satisfait et dépasse les critères d'obtention du diplôme de l'État du Maryland, prépare tous les élèves à l'enseignement postsecondaire et au monde du travail, et donne aux élèves les moyens de recueillir et d'utiliser des informations, collaborer avec les autres pour résoudre des problèmes et porter des jugements éclairés sur des problématiques d'ordre public et privé.

Fournir des conseils aux membres du personnel et à la communauté pour l'organisation du lycée et l'offre de programmes d'enseignement qui fixent des attentes élevées en matière de réussite scolaire pour tous les élèves, dans un environnement favorable au développement social, émotionnel et physique des adolescents et des jeunes adultes.

B. PROBLEMATIQUE

La préparation au lycée est essentielle à la réussite à l'université. Montgomery County Public Schools (MCPS) souhaite que tous les élèves poursuivent leurs études du lycée en se préparant à réussir en enseignement postsecondaire et dans le monde du travail. Le programme d'études du lycée assure la réussite de chaque élève au travers d'un programme rigoureux et complet ; d'opportunités utiles pour les élèves de définir leurs centres d'intérêt, leurs objectifs et leurs projets d'avenir ; un personnel et une direction qualifiés et impliqués ; une structure d'organisation collaborative et flexible ; un programme pédagogique différencié ; des activités extra-scolaires ; et la participation active des parents et parties prenantes de la communauté.

C. POSITION

1. Culture à l'école

Le lycée maintient avec constance des attentes élevées pour tous les élèves s'agissant de l'acquisition et le développement de compétences d'apprentissage tout

au long de la vie, la découverte et la vision d'un avenir prospère et le tissage de liens qui perdurent après le passage au lycée.

- a) Le personnel croit que tous les élèves peuvent apprendre à des niveaux élevés, il souhaite que les élèves libèrent leur plein potentiel et les encouragent dans cette voie.
- b) La communauté du lycée est attachée à l'équité, valorise la diversité et travaille activement à éliminer les obstacles à la réussite afin de combattre le déterminisme dans la réussite dû aux caractéristiques réelles ou perçues d'un individu, telles qu'elles sont définies dans la politique du conseil ACA, *Non-discrimination, Équité et compétences culturelles*.
- c) Au travers de pratiques pédagogiques et à d'activités extra-scolaires, les élèves acquièrent les compétences interpersonnelles nécessaires à une croissance sociale, émotionnelle et intellectuelle saine. L'environnement scolaire encourage et offre de multiples opportunités pour chaque élève d'approfondir sa relation avec un ou plusieurs adultes de l'école.
- d) Les chefs d'établissement encouragent des relations positives entre les élèves, le personnel et les membres de la communauté au sein d'un environnement scolaire sûr. Ils communiquent des attentes claires aux élèves et au personnel en matière de comportement.
- e) Le personnel, les familles et les membres de la communauté travaillent ensemble pour la réussite des élèves.
 - (1) Le personnel de l'école organise la communication avec la communauté dans les langues parlées de celle-ci lorsque cela est possible.
 - (2) Le personnel de l'école travaille avec les élèves et les parents pour souligner l'importance de l'assiduité et l'aspect essentiel qu'elle revêt pour une expérience d'apprentissage de qualité.
 - (3) Les directeurs d'établissement reconnaissent et célèbrent les accomplissements des élèves, du personnel et de la communauté.
 - (4) Le personnel, les familles et les membres de la communauté fournissent des ressources et des options pour l'apprentissage par le service et le travail, les relations de mentor et les activités professionnelles.

- f) Le personnel du lycée fournit le soutien dont les élèves et les familles ont besoin pour comprendre les options post-secondaires, les préparations requises et l'aide disponible, reliant ainsi les études en cours aux projets futurs. Le personnel fournit un soutien continu de la manière qui suit :
- (1) Il travaille avec chaque élève pour planifier un programme d'études et des activités liées qui font la transition de l'élève vers et à travers les années de lycée, et détaille les cours nécessaires pour l'atteinte des objectifs académiques et personnels. Les élèves doivent réussir dans un programme d'études au-delà du 8^{ème} grade, tel que décrit dans le Règlement ISB-RA de MCPS, *Critères d'obtention du diplôme d'études secondaires*.
 - (2) Il les encourage à suivre des cours rigoureux qui correspondent à leurs intérêts et les prépare à atteindre leurs objectifs postsecondaires.

2. Programme d'études, enseignement, et évaluation

MCPS met en œuvre le programme d'études, l'enseignement et l'évaluation du lycée pour assurer un niveau de stimulation élevé pour tous les élèves et répondre aux besoins particuliers et en évolution constante de jeunes apprenants adultes.

a) Programme d'études

- (1) Le programme du lycée satisfait aux exigences d'obtention du diplôme du conseil et du département de l'éducation de l'État du Maryland (MSDE). Le Conseil a le pouvoir de dresser des critères qui s'étendent au-delà des critères minimaux de l'État, dès lors qu'il établit que ceci est dans le meilleur intérêt de tous les élèves. Le MSDE exige 21 crédits pour l'obtention du diplôme, dont 18 doivent être obtenus dans des cours spécifiés. MCPS exige 22 crédits, dont 19,5 à obtenir dans des cours spécifiés, notamment un crédit supplémentaire en mathématiques et un demi-crédit supplémentaire en éducation physique, conformément aux termes énoncés dans le règlement MCPS ISB-RA, *Critères d'obtention du diplôme d'études secondaires*.
- (2) Les programmes d'études du lycée englobent les normes d'état et nationales pour établir des objectifs d'apprentissage. Le programme d'études prépare les élèves à réussir leurs études postsecondaires et à travailler en offrant différentes expériences d'apprentissage capables de stimuler tous les élèves. Le programme d'études sera examiné de manière conforme à la politique IFA du Conseil,

Programme d'études, et à la réglementation MCPS IFA-RA, Programme d'études.

- (3) Chaque lycée offre un programme d'études complet. Le Conseil assure la cohérence de l'offre de cours au lycée en approuvant certains cours essentiels en tant que catégorie 1. Il examine ensuite le programme des cours de catégorie 1 et veille au respect des normes d'évaluation à l'échelle du groupe scolaire. Tous les lycées complets offrent un ensemble convenable de cours de catégorie 1, afin d'offrir à tous les élèves la possibilité d'obtenir en quatre ans les crédits de fin d'études MSDE et MCPS.
- (4) Le Conseil approuve des cours supplémentaires en tant que catégorie 2. Les cours de catégorie 2 sont importants pour approfondir, élargir et enrichir la compréhension des élèves dans une matière. De plus, un cours de catégorie 2 peut venir satisfaire un critère d'obtention du diplôme. Ces cours seront offerts lorsque le permet l'intérêt de l'élève, l'allocation en personnel et le budget.
- (5) Tous les cours de catégorie 1 et 2 sont listés et décrits dans le *bulletin de cours* du lycée de MCPS.
- (6) Les élèves peuvent appliquer les crédits obtenus pour des cours dans des institutions autres que MCPS, sur planification et approbation, conformément aux conditions énoncées dans le règlement MCPS ISB-RA, *Critères d'obtention du diplôme d'études secondaires*.

b) Enseignement

Les pratiques pédagogiques intégreront une variété de méthodes, stratégies, et ressources qui encouragent les élèves à être des apprenants actifs et engagés.

- (1) Ces pratiques s'aligneront aux politiques du Conseil et aux règlements de MCPS en vigueur, tel que la politiques IKA, *Notation et évaluation* ; IOA, *Éducation pour les élèves doués et talentueux* ; IOD, *Éducation des élèves en apprentissage de l'anglais* ; et IOB, *Éducation des élèves en situation de handicap* ; et au règlement MCPS IHB-RA, *Pratiques de regroupement académique des écoles*.
- (2) L'enseignement au lycée prépare les élèves à comprendre, rassembler, évaluer et synthétiser des informations, ainsi qu'à

collaborer avec d'autres pour résoudre des problèmes. Le personnel prépare les élèves en :

- (a) Communiquant des attentes élevées en matière d'atteinte d'objectifs et de réussite des élèves.
- (b) Intégrant une variété de méthodes, stratégies et ressources innovantes et basées sur la recherche, y compris la technologie qui éveille la pensée critique et encourage les élèves à être actifs, impliqués et en apprentissage tout au long de la vie.
- (c) Utilisant le temps d'enseignement alloué de manière efficace et pragmatique.
- (d) Donnant des opportunités de leadership aux élèves ainsi qu'en promouvant chez eux le sens du discours et de l'expression de soi.
- (e) Aidant les élèves à libérer leur potentiel à l'école en leur offrant des opportunités et des ressources pédagogiques diverses, selon le besoin, telles que l'accélération, l'enrichissement, le soutien et les aménagements.
- (f) Utilisant les compétences particulières de tous les membres du personnel général, alternatif, issus du programme d'élèves locuteurs d'anglais comme seconde langue (ESOL) et de l'éducation spécialisée, à la fois dans la planification et la mise en œuvre de l'enseignement.

c) Évaluation

L'évaluation, telle qu'énoncée dans la politique du conseil IKA, *Notation et relevés de note* fait partie intégrante du cycle d'enseignement. Un programme d'évaluation exhaustif, aligné aux normes du comté et de l'état, ainsi qu'aux normes nationales, comprend ce qui suit :

- (1) Des critères de notation qui communiquent les attentes aux élèves et aux parents de manière claire, dans les meilleurs délais.
- (2) Les pré-évaluations, les évaluations formatives et les évaluations sommatives, utilisées pour planifier et fournir des instructions pour l'atteinte des objectifs d'apprentissage, donner les observations nécessaires au plus tôt aux élèves sur leur performance et offrir

diverses opportunités aux élèves de démontrer leur apprentissage.

- (3) Un réenseignement et une réévaluation dans le cycle d'enseignement pour promouvoir un enseignement et un apprentissage efficace.
- (4) Des rapports sur leur performance aux élèves, aux parents, aux enseignants, aux administrateurs et au groupe scolaire.
- (5) Une cohérence au sein et parmi les écoles.

3. Structure d'organisation

Les administrateurs de MCPS collaborent avec les équipes de direction de l'école, le personnel, les parents, les élèves et la communauté sur le sujet de la structure organisationnelle de leur école et les plans d'amélioration, conformément aux priorités du groupe scolaire. Les écoles favorisent et maintiennent des résultats élevés en ayant recours à différentes structures d'enseignement et d'apprentissage.

- a) Les directeurs d'établissement utilisent des horaires flexibles et optimisent leurs ressources pour offrir des expériences d'apprentissage actives et essentielles, qui favorisent la réussite des élèves, facilitent leur transition et permettent la continuité du programme.
- b) Ils développent également des communautés d'apprentissage au sein de l'école qui favorisent la réussite des élèves, répondent à leurs centres d'intérêt et favorisent une implication positive parmi les élèves et le personnel.
- c) Chaque école est dotée d'un personnel et d'une organisation qui garantissent les opportunités éducatives qui conviennent à des élèves qui présentent des besoins éducatifs variés.
- d) La direction des lycées offre aux enseignants des occasions d'utiliser leur temps de manière efficace et pragmatique pour atteindre les objectifs suivants :
 - (1) Planifier et coordonner la gestion et l'évaluation de l'enseignement.
 - (2) Surveiller les progrès de chaque élève, rencontrer les élèves et communiquer avec les parents.
 - (3) Participer à des communautés d'apprentissage professionnel et à d'autres opportunités de développement professionnel.

- e) Le personnel du lycée utilise efficacement le temps d'enseignement pendant la journée de l'élève.
- f) Le personnel du lycée offre des possibilités d'enrichissement et de soutien scolaire par le biais d'activités extrascolaires et d'apprentissage prolongé, avant et après l'école.
- g) Le personnel du lycée utilise efficacement les outils de communication pour promouvoir les communautés d'apprentissage professionnel et faciliter les interactions productives entre les élèves, les enseignants, les parents/tuteurs et les autres intervenants communautaires.

4. Direction and planification

Les administrateurs de MCPS et les équipes de direction de l'école collaborent avec le personnel, les élèves, les parents et la communauté pour créer, guider, gérer et inspirer une communauté d'apprentissage pragmatique qui assure la réussite de tous les élèves. Les directeurs d'établissement pragmatique :

- a) Prennent en modèle les normes du système de croissance professionnelle pour les administrateurs, les enseignants et le personnel de soutien.
- b) Guident et surveillent la mise en œuvre d'un programme d'enseignement rigoureux, qui définit le cours comme le pont venant éliminer les écarts de réussite entre les élèves, et dont la conception les prépare à l'université et la vie professionnelle.
- c) Organisent l'amélioration continue et la mise en œuvre des critères d'éducation Malcolm Baldrige pour l'excellence de la performance.
- d) Collaborent avec le personnel, les élèves, les parents, la communauté et d'autres parties prenantes pour développer et articuler une vision commune des besoins académiques et individuels des élèves, de l'orientation de l'école et des progrès vers les objectifs fixés.
- e) Développent le leadership dans l'école et responsabilisent le personnel, les élèves, les parents et la communauté dans le processus de prise de décision.
- f) Gèrent l'organisation, les opérations et les ressources pour un environnement d'apprentissage sûr et pragmatique qui porte ses fruits.

5. Implication et communication avec les parents et la communauté

Conformément à la politique ABA du Conseil , *Implication de la communauté* et à

la politique ABC du Conseil, *Implication des parents et de la famille*, le personnel de l'école, les parents et la communauté sont des partenaires dans le développement social et intellectuel de élèves. Ce partenariat porte sur :

- a) La communication entre les familles et le personnel de l'école pour fournir des informations et solliciter des commentaires et des commentaires concernant l'expérience éducative d'un élève, une collaboration pour soutenir l'apprentissage des élèves en dehors de l'école, ainsi que des opportunités pour les familles de participer aux activités et événements scolaires et communautaires.
- b) La participation des parents, des élèves et de la communauté aux équipes d'amélioration de l'école et à d'autres groupes consultatifs qui définissent l'orientation de l'école, conformément à la politique AEB du conseil, *Planification stratégique pour l'amélioration continue*.
- c) la collaboration avec les organisations de parents/enseignants/élèves, la communauté, les entreprises et les établissements d'enseignement supérieur, pour apporter des ressources extérieures à l'école, établir des liens directs entre l'apprentissage et les métiers et offrir des opportunités authentiques d'implication pour les élèves.
- d) La défense des intérêts pour les parents et une communication continue sur les politiques du Conseil, les règlements et les pratiques de MCPS.

6. Ressources humaines et développement professionnel

MCPS recrute, emploie et maintient en poste un personnel au lycée qui possède les connaissances et les compétences nécessaires pour favoriser la réussite et répondre aux besoins de tous les élèves. Les systèmes de croissance professionnelle de MCPS incluent des opportunités régulières et systématiques d'accroître ses connaissances, ses compétences et sa capacité à améliorer continuellement le processus d'enseignement et d'apprentissage, à destination de tous les administrateurs, enseignants et personnel des services de soutien.

- a) Le personnel connaît les caractéristiques des adolescents en matière de développement et communiquent des attentes élevées à tous les élèves.
- b) Le personnel est compétent dans le développement de rapports positifs avec les élèves et les parents, ainsi que dans leur implication dans le processus d'apprentissage.
- c) Le personnel fait preuve d'expertise en matière de contenu et dispense un enseignement efficace.

- d) La démographie du personnel reflète, dans la mesure du possible, la diversité de la population de MCPS.
- e) La sélection du personnel prend en considération les besoins individuels de chaque école.

D. RÉSULTATS ESCOMPTÉS

1. Un programme éducatif qui met l'accent sur la réussite scolaire.
2. Un programme exhaustif accessible à tous les élèves qui leur permet de satisfaire les critères d'obtention du diplôme et de découvrir leurs centres d'intérêts par le biais de cours en option et d'activités extra-scolaires.
3. Des programmes, des cours, des activités et des expériences d'apprentissage qui préparent les élèves à réussir dans l'enseignement postsecondaire et la vie professionnelle.
4. La collaboration entre les élèves, le personnel, les parents et les familles pour soutenir et encourager la réussite scolaire et la croissance intellectuelle, sociale, émotionnelle et physique des élèves.
5. Une culture qui favorise le développement intellectuel et le sentiment d'appartenance, et qui promeut la citoyenneté, la responsabilité et le respect de l'autre chez les élèves.
6. Des diplômés capables de recueillir et utiliser des informations, de collaborer avec les autres pour résoudre des problèmes et de porter des jugements éclairés sur des problématiques d'ordre public et privé.

E. EXAMEN ET RELEVÉ

La présente politique sera examinée conformément au processus de révision des politiques du Conseil d'éducation.

Sources connexes : *Code Annoté du Maryland (Annotated Code of Maryland)*, Article sur l'Éducation (Education Article,) §7-205; *Règlements du Code du Maryland (Code of Maryland Regulations)* §13A.03.02.01, §§13A.03.02.03-05, §13A.03.02.10

Historique de la politique : Adopté par la résolution n°348-88, 27 juin 1988 ; modifiée par la résolution n°567-10 du 7 février 2010, modifications techniques par la Résolution n°319-17 du 26 juin 2017.

Remarque : Avant la Résolution N°348-88, ce sujet a été régi par ce qui suit : la politique, adoptée par la résolution N°161-80, le 12 février 1980 ; amendé par la résolution N°912b-83, le 8 novembre 1983 ; reformatée conformément à la résolution N°333-86, le 12 juin 1986, et la résolution N°458-86, le 12 août 1986 ; rescindée par la résolution N°348-88, le 27 juin 1988.

DÉCLARATION DE NON-DISCRIMINATION DE MCPS

Montgomery County Public Schools (MCPS) interdit toute discrimination illégale basée sur la race, l'appartenance ethnique, la couleur, l'ascendance, l'origine nationale, la religion, le statut d'immigrant, le sexe, le genre, l'identité de genre, l'expression de genre, l'orientation sexuelle, le statut de familial/structurel/parental, le statut matrimonial, l'âge, le handicap (cognitif, socio-émotionnel ou physique), la condition de pauvreté et le statut socio-économique, la langue, ou tout autre attribut ou affiliation protégés légalement ou constitutionnellement. La discrimination affaiblit les efforts de longue date entrepris par notre communauté pour créer, encourager, et promouvoir l'équité, l'intégration, et l'acceptation pour tous. Le Conseil interdit l'utilisation de langage et/ou l'affichage d'images et de symboles qui incitent à la haine et vraisemblablement susceptibles de perturber considérablement les opérations ou les activités de l'école ou du district. Pour de plus amples informations, veuillez examiner la Politique ACA du Conseil Scolaire de Montgomery County, *Non-discrimination, équité, et compétences culturelles*. Cette politique affirme la conviction du Conseil Scolaire que chaque élève compte, et en particulier, que les résultats éducatifs ne devraient jamais être prévisibles en fonction des caractéristiques personnelles réelles ou perçues d'un individu. Cette politique établit également que l'équité requiert des étapes préventives d'identification et de redressement des préjugés implicites, des pratiques qui ont un effet disparate injustifié, et des obstacles structurels et pédagogiques qui entravent l'égalité des opportunités éducatives ou professionnelles. MCPS fournit aussi un accès égal aux scouts, garçons et filles, et à d'autres groupes de jeunes institués.**

Pour toutes questions ou plaintes concernant la discrimination contre les élèves de MCPS*	Pour toutes questions ou plaintes concernant la discrimination contre le personnel de MCPS*
Directeur du service Student Welfare and Compliance Office of District Operations Student Welfare and Compliance 850 Hungerford Drive, Room 55, Rockville, MD 20850 240-740-3215 SWC@mcpsmd.org	Human Relations Compliance Officer Office of Human Resources and Development Department of Compliance and Investigations 45 West Gude Drive, Suite 2500, Rockville, MD 20850 240-740-2888 DCI@mcpsmd.org
Pour les demandes d'aménagement des élèves en vertu du paragraphe 504 de la loi de 1973 sur la réhabilitation	Pour les demandes d'aménagement du personnel en vertu de la Loi sur les Américains en situation handicap
Coordinateur de la Section 504 Office of Academic Officer Unité de la résolution et la conformité 850 Hungerford Drive, Room 208, Rockville, MD 20850 240-740-3230 RACU@mcpsmd.org	ADA Compliance Coordinator Office of Human Resources and Development Department of Compliance and Investigations 45 West Gude Drive, Suite 2500, Rockville, MD 20850 240-740-2888 DCI@mcpsmd.org
Pour les demandes de renseignements ou les plaintes pour discrimination sexuelle en vertu du titre IX, y compris pour harcèlement sexuel, à l'encontre des élèves ou du personnel*	
Le coordinateur Title IX Office of District Operations Student Welfare and Compliance 850 Hungerford Drive, Room 55, Rockville, MD 20850 240-740-3215 TitleIX@mcpsmd.org	

*Les plaintes pour discrimination peuvent être déposées auprès d'autres organismes, tels que : L'U.S. Equal Employment Opportunity Commission (EEOC), Baltimore Field Office, GH Fallon Federal Building, 31 Hopkins Plaza, Suite 1432, Baltimore, MD 21201, 1-800-669-4000, 1-800-669-6820 (TTY) ; le Maryland Commission on Civil Rights (MCCR), William Donald Schaefer Tower, 6 Saint Paul Street, Suite 900, Baltimore, MD 21202, 410-767-8600, 1-800-637-6247, mccr@maryland.gov ; ou le U.S. Department of Education, Office for Civil Rights (OCR), The Wanamaker Building, 100 Penn Square East, Suite 515, Philadelphia, PA 19107, 1-800-421-3481, 1-800-877-8339 (TDD), OCR@ed.gov, ou www2.ed.gov/about/offices/list/ocr/complaintintro.html.

**Cet avis est conforme à l'amendement de la Loi fédérale sur l'enseignement primaire et secondaire.

Ce document est disponible sur demande dans d'autres langues et en format différent en application du *Americans with Disabilities Act* (Loi pour les américains atteints de handicap), en contactant le Department of Communications (Service de communication) de MCPS au 240-740-2837, 1-800-735-2258 (Maryland Relay), ou à l'adresse PIO@mcpsmd.org. Les individus nécessitant les services d'un interprète en langue des signes ou d'une translittération peuvent contacter le bureau MCPS des services d'interprétation au 240-740-1800, 301-637-2958 (VP) mcpsinterpretingservices@mcpsmd.org, ou MCPSInterpretingServices@mcpsmd.org.